

de nos hommes de profession ne se fait pas parmi les richards, leurs assurer des moyens de subsistance convenables.

Comment veut-on, en effet, qu'un notaire, aux prises avec les nécessités de la vie puisse rendre les services que la société a droit de réclamer de lui ; comment veut-on que avec les préoccupations constantes de trouver le moyen de satisfaire les besoins de sa famille il puisse travailler courageusement à s'instruire et à acquérir, jour par jour, les connaissances qui lui sont nécessaires pour exercer ses fonctions de notaire et les autres fonctions sociales auxquelles il doit se livrer ?

Ce n'est guère possible. Un notaire dans ces circonstances finirait indubitablement par perdre toute énergie, toute initiative et toute ambition, s'il ne devenait pas nuisible.

Le public comprend bien qu'on ne peut avoir à son service des hommes de valeur et qualifiés sous tous les rapports sans les payer convenablement, surtout dans ce siècle où rien ne se fait pour rien et où le dieu Dollar règne en souverain. Nous n'avons qu'à voir ce qui se passe dans tout établissement commercial.

En serait-il autrement pour le notaire ? Certainement non. En effet, la généralité des clients paient bien leur notaire. Si un certain nombre de notaires se laissent marchander, s'ils travaillent à vil prix, en un mot si leurs services ne sont pas appréciés, c'est leur faute, c'est parce qu'ils ont oublié la solidarité qui existe entre tous les membres de la profession pour sauvegarder les ressources de la profession et protéger son domaine. Il est malheureux qu'il se trouve ainsi des notaires oublieux de l'honneur professionnel.

Il est donc du devoir de cette chambre d'examiner cette grave question d'un tarif minimum obligatoire sous des peines disciplinaires.

*Examens des aspirants à la pratique sur la comptabilité et l'économie politique.*

A la réunion de la commission de législation de cette Chambre, tenue à Québec, les 18 & 19 décembre dernier, sous la présidence de l'honorable V.-W. Larue, à laquelle étaient présents MM. L.-P. Sirois E.-A. Beaudry, J.-A. Charlebois, J.-E. Boily et J.-Edmond Roy, j'ai proposé et il a été résolu unanimement que à l'avenir, l'on devrait exiger des aspirants à la pratique des connaissances sérieuses de comptabilité et des notions d'économie politique.